

# **Procès verbal**

## **Ecole élémentaire de BRAX**

### **Jeudi 9 novembre 2017 à 18h**

#### **Ordre du jour**

- 1) Présentation des participants et introduction. (règles de fonctionnement du conseil d'école )
- 2) Bilan de rentrée :
  - effectif
  - structure pédagogique
  - APC
  - Anglais
  - RASED (réseau d'aide pour les enfants en difficultés)
- 3) Résultats des élections de parents d'élèves
- 4) Règlement intérieur et rythmes scolaires pour l'an prochain
  - présentation, discussion
  - vote du règlement
- 5) Hygiène et sécurité :
  - point sur le plan Vigipirate
  - point sur exercice incendie du 28/09/2017
  - futur exercice PPMS intrusion
  - toilettes extérieures
- 6) Vie scolaire.
  - a) évaluations diagnostiques au CP
  - b) -Projet éco-école
  - c) Point sur l'EMC (éducation civique et morale)
  - d) équipement informatique, ENT (espace numérique de travail) et blog.
  - e) Coopérative scolaire.
  - f) budget scolaire.
  - g) sorties et manifestations à venir (classes transplantées)

#### **1) Présentation des participants :**

La directrice : Mme Cecchetti

Les enseignants: Mmes Allain, Floc'h Alvarez, Fortuny, Langlade, Muratorio et Thomas.  
Mrs Boyer et Nafi

M. Unal, Inspecteur de l'éducation nationale, excusé.

DDEN : observateur du conseil d'école, excusé.

RASED : Mme Deiana, psychologue scolaire, excusée

Les parents : Mmes Marre, Allengrin, Genieys, Nakache, Biesold et Secraoui  
Mrs Schoettel, Mr Chaimbault

Mairie : Mr Jeanne  
Mr Lépineux, maire, excusé

ALAE : Mme Arteil, Mme Desmaisons .

**Introduction** Avec l'ouverture de la 8<sup>ème</sup> classe, nous accueillons dans l'école Mme Delmas à mi-temps et Mme Allain professeur stagiaire qui complète ce temps partiel.

Mme Muratorio assure le 1/3 de décharge pour la direction.

### **Le conseil d'école : rappels**

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

#### **- Membres de droit du conseil d'école :**

- \* la directrice de l'école qui le préside,
- \* l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- \* le maire et un conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- \* des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que de classes),
- \* le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN)

L'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

#### **- Membres supplémentaires :**

Certaines personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative (pas de droit de vote). Il s'agit notamment :

- des personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- de l'équipe médicale scolaire,
- des assistantes sociales,
- des membres du RASED
- des représentants de l'ALAE

#### **- Fonctionnement :**

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Il peut également être réuni à la demande de la directrice de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres. Après le conseil, la directrice de l'école dresse le procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

#### **- Attributions :**

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe :

- \* des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- \* de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- \* des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- \* des activités périscolaires,
- \* de la restauration scolaire,
- \* de l'hygiène scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles. Il définit le calendrier des rencontres entre enseignants et parents d'élèves.

La directrice rappelle que le 1<sup>er</sup> conseil d'école a pour vocation de voter le règlement intérieur.

## **2) Bilan de rentrée :**

-Effectif de l'école : 193 élèves.

-Structure pédagogique : 8 classes

CP1: 21 (Mme Cecchetti / Mme Muratorio)

CP2: 21 (M Boyer)

CE1a: 21 (Mme Langlade)

CE1b: 21 (Mme Thomas)

CE2: 28 (Mme Fortuny)

CE2/CM1 : 15/8 (Mmes Delmas et Allain)

CM1: 27 (M Nafi)

CM2: 31 (Mme Floc'h Alvarez)

Concernant la classe des CE2/CM1, Mme Delmas titulaire du poste est en arrêt maladie et est remplacée par Mme Lijeour, brigade, qui restera sur le poste jusqu'au retour de Mme Delmas.

### **-APC:**

Les activités pédagogiques complémentaires se déroulent sur la pause méridienne.

#### LUNDI

de 12 h à 12 h30 : CE2 CE2/CM1 CM1 CM2

de 13 h20 à 13 h50 : CP2 CE1a CE1b

#### MARDI

de 12 h à 12 h30 : CE2 CM1 CM2

de 13 h 20 à 13 h 50 : CP2 CE1a CE1b

#### JEUDI (jour des concertations)

de 13 h20 à 13 h50 : CP1

#### VENDREDI

de 12 h à 12 h30 : CE2 CE2/CM1 CM2

de 13 h 20 à 13 h 50 : CP2 CE1a CE1b

Nota : Les classes (sauf les CM1 et CP1) ont décidé de faire 3 jours d'APC/semaine et ne plus en faire en juin.

Les activités d'APC sont de la remédiation ou du travail par projet (exposé, théâtre, expression corporelle...) effectué en petits groupes.

### **-Anglais :**

Tous les enseignants font anglais dans leur classe.

### **-RASED :**

Nous accueillons une nouvelle **psychologue scolaire**, Mme DEIANA que les parents peuvent joindre au **05 61 06 84 15**.

Le RASED se compose également d'un maître G qui traite des problèmes de comportement d'élèves et d'une maîtresse E pour les problèmes d'apprentissage.

Cette année, l'équipe du RASED est venue auprès des enseignants recueillir les informations sur les enfants à besoin particulier.

## **3) Résultats des élections de parents d'élèves:**

Résultat des élections :

Une seule liste présentée par l'APEB.

Sur 297 électeurs, 167 ont voté pour l'APEB, 4 bulletins nuls ou blancs.

163 suffrages exprimés, soit un taux de **56, 23%** (l'an passé le taux était de 49,67%)

Un tampon nom, prénom, signature pour tamponner les enveloppes a permis d'éviter le problème d'absence de signatures cette année.

La liste APEB remporte les élections avec 8 parents titulaires et 8 parents suppléants, soit un parent élu et un suppléant par classe.

#### **4) Règlement intérieur et rythmes scolaires :**

Celui de l'an passé est reproposé aux parents. Il sera rajouté que *les téléphones portables ne sont pas autorisés à l'école.*

#### **Vote du règlement intérieur:**

Adopté à l'unanimité (voir document annexe du règlement).

Outre le fait que le règlement adopté sera affiché, une diffusion par le nouveau blog de l'école permettra à chacun d'en prendre connaissance et de le signifier par écrit à l'école.

Un bulletin à signer par les parents sera collé dans le cahier de liaison des élèves.

**Concertation sur les rythmes scolaires** engagée, plusieurs rendez-vous sont prévus :

Le 14/11 à 18h réunion à la mairie avec un groupe d'élus, l'APEB et les 2 directrices d'écoles

16/11 commission Vivre ensemble avec des élus de l'opposition et la Mairie de Brax

Date de la réunion décisionnelle à définir (mairie APEB et directrices)

M Unal (IEN) souhaiterait connaître la position du conseil d'école concernant les rythmes scolaires avant le 8 /12/2017.

La mairie propose d'attendre la première réunion du 14/11 pour donner son orientation mais elle donnera une réponse unique pour les deux écoles et souhaite maintenir le PEDT.

Un document de l'APEB à caractère consultatif sur les rythmes scolaires sera diffusé à l'école en direction des familles.

#### **Plan Vigipirate renforcé risque attentat**

- L'identification des adultes reste nécessaire. Toute personne inconnue à l'école ne sera pas autorisée à y pénétrer.

- Les parents ne peuvent plus entrer dans l'école ni à l'entrée ni à la sortie des classes sauf autorisations particulières (rendez-vous par exemple).

Malgré tout, la communication par le dialogue est une priorité essentielle que chacun d'entre nous doit entretenir car les échanges et les relations avec les familles sont à encourager et à favoriser.

- Le stationnement devant l'école est **strictement** interdit.

#### **RAPPEL:**

**La bande arrêt minute n'est pas une aire de stationnement pour la dépose des élèves de la maternelle.**

**On ne quitte pas son véhicule à cet endroit, on y dépose ses enfants.**

- Tout objet ou comportement suspect aux abords de l'école doit être signalé.

#### **Sortie des classes:**

Le soir, les enfants ne restant pas à l'ALAE sont raccompagnés au portail par leur enseignant. Pour les élèves dont les parents ont du retard, ils seront confiés à l'ALAE s'ils sont restés près de leur enseignant.

#### **5)Hygiène et sécurité :**

#### **Nouvelles mesures de sécurité:**

Actuellement, 3 exercices incendie dont un avant fin septembre et 2 exercices PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) dont un PPMS intrusion au cours du 1<sup>er</sup> trimestre sont demandés dans l'année.

Nous rappelons ici les interventions prochaines de l'infirmière scolaire les 5 et 12/04/2018 pour apprendre aux élèves à porter secours. Initiative qui sera renouvelée chaque année.

#### -Point sur l'exercice incendie du 28/09/2016 :

Exercice réalisé avec la maternelle, alarme déclenchée depuis l'élémentaire par Mme Thomas.

Évacuation des classes en 2 minutes 30.

Les enfants sont rôdés à cet exercice qui se déroule sans difficulté.

Le fait qu'une remplaçante se trouvait dans la classe de Mme Langlade et ne connaissait pas la marche à suivre nous a amené à placer dans chaque classe des affiches concernant les modalités d'évacuation.

#### -Préparation exercice PPMS intrusion:

La visite d'un gendarme affecté à la sûreté afin de déterminer la vulnérabilité de l'école a eu lieu le 8/11 et nous aidera le 16/11 à préparer notre exercice PPMS intrusion du 1<sup>er</sup> trimestre.

- un autre exercice PPMS face aux risques majeurs sera programmé dans l'année. La communauté éducative en sera informée en temps utile.

#### Rappel des risques majeurs auxquels l'école est confrontée sont :

- Nucléaires
- Météorologiques (tempête, grêle, vent)
- Accident industriel ou risques de transport de matières dangereuses par la route, par voie ferrée
- Séismes/tremblements de terre.

#### Pharmacie et toilettes extérieures :

Le système de renouvellement de la pharmacie de l'école est à revoir. Nous obtenons difficilement le matériel nécessaire par manque de coordination entre les différents services. Du matériel ( compresses, poches de glace) disparaît régulièrement.

La tenue des toilettes extérieures est déplorable. Une solution durable est à trouver rapidement tant l'odeur d'urine est tenace et insupportable malgré le ménage fait 2 fois par jour.

Recherche d'une solution avec les services techniques pour enlever panneaux de bois par exemple. Aucune date n'est donnée pour l'aménagement de ces toilettes mais ça devrait être rapide.

### 6) Vie scolaire :

#### a) Evaluations des CP

Des évaluations diagnostiques ont eu lieu dans les 2 classes de CP.

*Elles répondent principalement à **deux objectifs** : fournir aux professeurs des outils pour adapter leurs pratiques pédagogiques à leurs élèves et doter les inspecteurs d'indicateurs permettant de mieux appréhender la situation pédagogique des écoles de leur circonscription et ainsi de mieux accompagner leurs enseignants.*

Les résultats ont été communiqués aux familles et des entretiens ont eu lieu au cas par cas.

Les maîtres de CP sont convoqués à un stage le 10/11/2017 concernant ces évaluations et les méthodes utilisées au CP.

#### b) Présentation du nouveau projet d'école et des actions à mener:

Cette année notre école a choisi de s'inscrire dans un projet **éco-école**, en association avec L'ALAE.

Les écoles et établissements scolaires participant à Eco-Ecole ont la possibilité de travailler chaque année sur l'un des **7 thèmes proposés** : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, la santé, les solidarités.

L'école a choisi de travailler la première année sur « les déchets »

**Dans un premier temps, il s'agit de réunir un comité de pilotage :**

Ouvert à *toute la communauté éducative*, le comité de pilotage se réunit **3 fois dans l'année** pour définir de façon concertée les orientations du projet. Il est amené à rassembler des enseignants, la direction de l'établissement, des élèves et leurs parents, des élus, des représentants de la collectivité ou de l'organisme de gestion, des associations locales, des fournisseurs et prestataires, des riverains, etc. **La variété des profils et des points de vue enrichit le projet.**

Nous avons donc sollicité nos partenaires afin de faire partie de ce comité de pilotage.

Plusieurs parents ont répondu positivement à notre appel,

pour la municipalité Mr Lépineux, maire, et Mme Al Gamra pour l'ALAE Mme Arteil et un prestataire de la cantine serait souhaitable.

Des animateurs du Quai des savoirs s'associent à ce projet de même que les enseignants et les délégués des élèves de CM.

Une fois le comité de pilotage composé, il s'agira de suivre différentes étapes :

- 1) Réaliser le diagnostic : Avant d'agir, il est important de connaître l'état initial de l'école.
- 2) Définir et mettre en œuvre le plan d'actions.
- 3) Mesurer et évaluer nos choix.

Le tout s'articulant autour des disciplines enseignées. Le projet est ainsi mis en relation avec le programme scolaire dans les différents enseignements.

Tout au long de l'année, les acteurs du projet sont invités à faire appel à leur créativité au service du projet.

Notre école a choisi de s'associer aussi au collectif « Quai des savoirs » et **une exposition de fin d'année** aura lieu au moment de la journée des jardins le 27 mai.

Date et surtout horaires de la 1<sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage restent à définir. Possible le mercredi matin à 9h, entre 12h et 14h ou le soir à 18h.

**Après consultation des parents présents, deux dates seront proposées : le 21/11 à 18h ou 29/11 à 9h pour réunir le 1<sup>er</sup> comité de pilotage.**

### **c) Point sur l' EMC (enseignement moral et civique)**

Le projet EMC s'articule avec le PEDT (projet éducatif territorial) pour arriver à la cohérence éducative indispensable aux jeunes enfants.

Pour rappel, en 2015, en partenariat avec l'ALAE nous avons décidé de revenir sur des règles simples du vivre ensemble : être capable de respecter les personnes quelque soit leur statut et les lieux en toutes circonstances.

Des règles communes ont été rédigées, affichées dans les différents lieux communs.

Un classeur placé en salle des maîtres et renseigné par les enseignants mais aussi par le personnel de l'ALAE recense tout manquement aux règles de vie communes.

Les manquements et les sanctions sont hiérarchisés. Des outils sont proposés aux enfants pour comprendre et expliquer les manquements, les faits, les suites...

Au bout de 3 manquements graves, un conseil réunissant les 2 directrices, école et ALAE, en présence des parents des élèves concernés sera programmé.

Malheureusement, nous constatons que notre outil est perfectible car nous avons remarqué une dérive tant au niveau du vocabulaire que du comportement sur les temps « libres » des élèves.

A chaque récréation, des incivilités avec insultes, des bousculades gratuites sont à déplorer et ce dès le plus

jeunes âge, dès le CP (on jette des glands dans les classes en visant le vidéoprojecteur fixé au plafond...)  
A l'appel de la cantine, on observe la grande difficulté des animateurs à se faire entendre et écouter...

Les réactions des élèves restent différentes selon les adultes qui s'adressent à eux.

**Un permis à point** est à l'étude, pour permettre aux parents de suivre les incivilités de leurs enfants ou le bon comportement des enfants... En début d'année, lors des réunions de rentrée, le fonctionnement du classeur a été expliqué aux parents.

#### **d) Point sur l'informatique:**

\* Toutes les classes ont ou auront un équipement informatique (vidéoprojecteur, écran et ordinateur) promis par la municipalité.

Encore des soucis malgré tout en salle informatique (bien que certains ordinateurs aient été remplacés).

\* ENT (espace numérique de travail) concerne les classes de Mme Floh'c Alvarez et M Nafi.

Parents, élèves et enseignants sont ravis d'utiliser l'ENT, bonne préparation pour le collège et lien avec les parents.

\* Existence d'un **blog** afin de mieux communiquer avec les familles (une affiche avec adresse du blog se trouve sur le panneau d'affichage extérieur).

Le PV du conseil d'école sera mis sur le blog et un papier sera à signer pour confirmation de lecture du règlement de l'école. Une version papier est préconisée par l'inspecteur.

#### **e) Coopérative scolaire :**

Résultats de l'année 2016/2017 : **1676.56€**

Compte bancaire au 31/08/2017 : **5398.05€**

Quelques achats de biens durables seront réalisés cette année :

\*Renouvellement du matériel de sport (568.14€). Oudemande à la mairie d'aménager un peu le local de sport pour stocker le matériel dans de bonnes conditions et d'y faire le ménage. (problème d'humidité, lumière).

\*achat d'une cisaille (197.08€)

\*achat d'un ordinateur portable pour la direction.

\*achats d'albums (197.85€)

Aucune contribution n'est demandée aux familles.

En fonction du coût de certaines sorties une participation des parents sera demandée.

En revanche, en fonction des bénéfices que nous tirerons des diverses manifestations que nous organisons des actions seront subventionnées par la coopérative scolaire.

-Remerciement pour le don de l'**APEB** de 386€ qui sera utilisé pour le cinéma de Noël.

#### **f) Budget scolaire :**

Une réunion avec la mairie et les 2 directrices maternelle et élémentaire a eu lieu le 19/10/2017.

Mr Lépineux, maire, Mr Jeanne, délégué aux affaires scolaires et Mr Pommet, trésorier, y participaient.

Mr Jeanne confirme que la mairie conservera une enveloppe constante et une répartition plus satisfaisante pour les 2 écoles sera calculée au prorata du nombre d'élèves.

La mairie est disposée à modifier la répartition du budget global sur les différents postes sur propositions des deux directrices.

Le budget est toujours décidé avec l'effectif de l'année précédente. Il est demandé un réajustement en septembre avec l'effectif réel.

Rien n'est décidé à ce jour sauf que la répartition de l'enveloppe globale se ferait au prorata du nombre d'élèves des 2 écoles sauf pour la partie transport qui se fera par nombre de classes.

#### **g) Sorties et manifestations prévues :**

Sorties prévues :

musée Bemberg pour toutes les classes.

CP : sorties forêt, et autres à définir

CP1, CE1 et CE2 : 5 avril et 22 mars intervention Toulouse métropole sur les déchets

Projet chorale/escalade entre les 2 classes de CP1 et CE1a

CE1b et CE2 18 janvier Museum (rapaces et nourrissante histoire de la vie)

Projet CE2, CM1 et CM2 classe découverte en préparation du 25 au 28 juin (Leucate avec notamment char à voile)

CM1 et CM2 ont fait rugby inter école

CM2 intervention sur le sang

A venir : tabac, infirmière, internet avec gendarmes...cross collège

Spectacle Odysseus CM1 et CM2

Véhicules solaires à la cité de l'espace

Projet chorale CM1 et CM2

### Manifestations prévues :

\*Cérémonie du 11 novembre : samedi 18/11/2017, rendez-vous à 11 h 15 au monument aux morts pour les enfants.

\*Visite du photographe pour les fratries avec la maternelle le 24/11/17 si certains étaient absents lors du passage du photographe à l'élémentaire.

\*Opération Chocolats en cours organisée par l'APEB.

\*Semaine du livre du 20 au 24/11

\*Marché de Noël le 15/12

\*Cinéma de Noël mercredi 20/12 à Tempo pour « Un conte peut en cacher un autre »

\*Carnaval le 30/03/2018

\*Kermesse des 2 écoles le 29/06/2018

La séance est levée à 20 H 40 avec un apéritif offert par les parents et les enseignants.

La directrice

Pour l'APEB

La mairie